



Centre Hospitalier de Nogent Le Rotrou
Direction des Ressources Humaines

ressources.humaines@ch-nogentlerotrou.fr

02-37-53-74-54

Le Centre Hospitalier de Nogent-le-Rotrou organise un concours externe sur titre d'Adjoint des Cadres Hospitaliers de classe normale.

Textes de base :

- Code général de la fonction publique.
- Décret numéro 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplôme requise pour se présenter au concours d'accès au port de crades d'emploi de la fonction publique.
- Décret numéro 2011-660 du 14 juin 2011 modifié portant statut particulier des personnels administratifs de la catégorie b de la fonction publique hospitalière.
- Décret numéro 2011-661 du 14 juin 2011 portant disposition statutaire commune à divers corps de fonctionnaires de la catégorie b de la fonction publique hospitalière.
- Arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externes et internes permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers.

Conditions d'accès :

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique, article L321-1 et suivant du Code Général de la Fonction Publique et être titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 4 ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ses titres diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.

Nombre de postes :

- Un dans la branche gestion économique financier logistique
- Un dans la branche gestion administrative générale

Nature des épreuves :

- Une d'admissibilité
- Une épreuve orale d'admission.

ADMISSIBILITE à compter du 28 janvier 2025

Sélection par le jury des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la branche pour laquelle concourt le candidat ainsi que des éventuelles expériences professionnelles. Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers sont inscrits sur une liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique et aussi par branche lorsque le concours est ouvert pour les deux branches. Cette liste fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours les candidats admissibles sont convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.

ADMISSION à compter du 4 février 2025

Entretien à caractère professionnel avec le jury composé :

- D'une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un adjoint des cadres hospitaliers dans la branche dans laquelle il concourt (durée de l'exposé du candidat : 5 minutes)
- D'un échange avec le jury à partir, d'une part, de la présentation effectuée par le candidat et, d'autre part, d'une mise en situation comportant une question relative à la branche pour laquelle le candidat concourt et portant sur le programme mentionné pour la branche concernée au I ou au II de l'annexe I de l'arrêté du 27/09/2012 (durée de l'échange : 25 minutes).

La durée totale de l'épreuve est de 45 minutes dont 15 minutes de préparation pour la question correspondant à la mise en situation.

Cette épreuve est notée de 0 à 20 avec un coefficient 4.

Nul ne peut être admis si la note totale obtenue à l'épreuve d'admission est inférieure à 40 sur 80.

Pièces à fournir :

Les candidats doivent fournir en cinq exemplaires, les pièces suivantes agrafées ou reliées, dans l'ordre suivant :

- Le formulaire d'inscription page 1 à 3
- Une demande d'admission = lettre de motivation à concourir et établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique la branche pour laquelle il souhaite concourir. Le candidat ne peut déposer une demande d'admission à concourir que pour une seule des deux branches ouvertes au concours.
- Un curriculum vitae établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivie le cas échéant accompagné des attestations d'emploi.

Les pièces suivantes seront à joindre en un seul exemplaire :

- Les titres de formation certification et équivalence dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents.

- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des états membres de l'Union européenne
- Le cas échéant un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document
- Pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national une pièce attestant de leur situation au regard du code de service national.
- Le cas échéant un état signalétique des services publics accompagnés de la fiche de poste occupée
- Pour les candidats extérieurs au CH de Nogent-le-Rotrou l'état signalétique peut-être complété d'après le modèle de l'établissement d'origine du candidat.

Il est à noter que le casier judiciaire numéro 2 sera demandé directement par la DRH au service national des casiers judiciaires.

Période et modalités d'inscription :

Le formulaire d'inscription est disponible sur le lien suivant :

<https://www.ch-nogentlerotrou.fr/concours/>

Dépôt des dossiers de candidature :

Par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception le cachet de la poste faisant foi à Madame la directrice du Centre Hospitalier de Nogent-le-Rotrou avenue de l'Europe 28400 Nogent-le-Rotrou.

L'inscription ne sera validée qu'à réception du dossier de candidature complet accompagné des pièces justificatives.

Le Centre Hospitalier de Nogent-le-Rotrou se réserve la possibilité de modifier les dates communiquées.

Fait à NOGENT LE ROTROU

Le 19 novembre 2024

Signature :

La Directrice

Anne CONSTANTIN